**Statistiques des services postaux pour 2021**

**Questionnaire B – Organes gouvernementaux chargés de superviser les affaires postales**

Nous vous prions de bien vouloir remplir ce questionnaire et de nous le retourner dès que possible, **mais** **le 30 juin 2022 au plus tard**. Voici l’adresse à utiliser pour le renvoi du questionnaire et pour toute demande de renseignement:

Programme «Recherche et stratégie»

Bureau international de l’UPU

Weltpoststrasse 4

3015 BERNE

SUISSE

Téléphone: (+41 31) 350 33 63

Télécopie: (+41 31) 350 31 10

Adresse électronique: statistiques@upu.int

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Opérateur désigné/organisation/établissement financier | | |
| Nom et prénom | | Mme  M. |
| Fonction/titre | | |
| Adresse | | |
| Téléphone | Télécopie | |
| Adresse électronique | | |
| Date | Signature | |

**Introduction**

Chaque année, des Pays-membres fournissent au Bureau international de l’UPU des données statistiques concernant la poste. Ces données, relatives aux activités des opérateurs désignés, sont publiées chaque année dans l’annuaire statistique des services postaux et sont accessibles sur le site Web de l’UPU ([https://www.upu.  
int/fr/Union-postale-universelle/Activités/Recherche-et-publications/Statistiques-postales](https://www.upu.int/fr/Union-postale-universelle/Activités/Recherche-et-publications/Statistiques-postales)). Elles constituent la base des analyses mondiales et régionales que le Bureau international réalise dans le domaine du dévelop­pement postal.

À compter de 2015, le Conseil d'administration de l'UPU a décidé de recueillir tous les ans des données de base sur l'ensemble du marché des lettres, des colis et de la distribution express. Le présent questionnaire est donc adressé aux organes gouvernementaux chargés de superviser les affaires postales des Pays-membres. Il devrait permettre de mettre à disposition des données donnant un aperçu de l’ensemble du secteur de la distribution postale et express aux niveaux national et mondial.

L’ensemble du marché des lettres, des colis et de la distribution express dans un pays comprend:

– l’opérateur désigné (art. 2 de la Convention de l'UPU), qui a également l'obligation d'offrir le service universel;

– les autres opérateurs n'ayant pas cette obligation.

Les données agrégées pour tous les opérateurs existant dans un pays (rubriques 901, 910, 920, 921 et 922) seront publiées pour chaque pays individuellement dans l'annuaire statistique des services postaux.

Afin de maintenir la qualité de la base de données statistiques des services postaux, nous vous prions:

– de remplir scrupuleusement toutes les sections du questionnaire;

– de fournir toutes les données possibles afin de réduire au minimum le nombre de données manquantes;

– d'indiquer, lorsqu'une donnée n'est pas fournie, la raison en utilisant les mentions «N.d.» (donnée non disponible), «N.g.» (quantité négligeable) ou «0» (quantité nulle).

**Définitions**

Pour harmoniser les données avec celles fournies par les opérateurs désignés et pour faciliter la compré­hension du questionnaire, on a établi les définitions reproduites ci-après. Veuillez lire attentivement ces défi­nitions avant de répondre aux questions. Si vos données ne sont pas définies de la même manière, veuillez nous fournir les définitions que vous utilisez.

* Organes gouvernementaux chargés de superviser les affaires postales: entités chargées de superviser les affaires postales (art. 2 de la Convention).
* Nombre d’employés: tous les employés remplissant des fonctions, y compris les employés à temps partiel, à savoir ceux qui travaillent moins de temps que le nombre d'heures de travail normal chaque semaine.
* Opérateur agréé, autorisé ou déclaré: opérateur qui fournit les services de la poste aux lettres, des colis postaux et de courrier express, mais qui n’est pas forcément responsable de la fourniture du service universel ou du respect des obligations découlant des Actes de l'Union.
* Poste aux lettres: les envois de la poste aux lettres comprennent essentiellement les lettres, les cartes postales, les imprimés (journaux, périodiques, publicité, etc.), les petits paquets, les cécogrammes et, le cas échéant dans le service intérieur, les papiers d’affaires ou les échantillons de marchandises; les envois ne doivent pas excéder 2 kilogrammes.
* Colis postaux: envois non express contenant principalement des marchandises. Les colis concernés ne doivent pas excéder 50 kilogrammes.
* Envois express: envois contenant de la correspondance, des documents et des marchandises et qui sont traités de la manière le plus rapide possible. Encore une fois, les envois concernés ne doivent pas excéder 50 kilogrammes.

Veuillez lire attentivement les définitions en remplissant le questionnaire.

|  |
| --- |
| **Opérateurs de distribution des lettres, des colis et des envois express** |

Veuillez indiquer le nombre d’opérateurs agréés, autorisés ou déclarés (y compris l’opérateur désigné).

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | | Nombre |
| 901 | Nombre d’opérateurs agréés, autorisés ou déclarés |  |

|  |
| --- |
| **Personnel des opérateurs de distribution des lettres, des colis et des envois express** |

Veuillez indiquer le nombre de personnes employées par l'ensemble des opérateurs agréés, autorisés ou déclarés.Si vous n’avez pas le chiffre exact, veuillez fournir une estimation.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | Nombre d’employés |
| 910 | Nombre d’employés (au 31 décembre) |  |

|  |
| --- |
| **Lettres, colis et envois express – Trafic** |

Veuillez indiquer le nombre d’envois traités par l'ensemble des opérateurs agréés, autorisés ou déclarés. Si vous n’avez pas le chiffre exact, veuillez fournir une estimation.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Services de distribution des lettres** | | Nombre d’envois |
| 920 | Service intérieur et international sortant |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Services de distribution des colis** | | Nombre d’envois |
| 921 | Service intérieur et international sortant |  |
|  |
| **Service de distribution du courrier express** | | Nombre d’envois |
| 922 | Service intérieur et international sortant |  |

**Période de référence**

Veuillez indiquer la période à laquelle se rapportent les données statistiques:

Date de début: (jour/mois/année)

Date de fin: (jour/mois/année)

**Commentaires**

|  |
| --- |
|  |

# Merci d'avoir pris le temps de remplir ce questionnaire.